

COMMUNE DES THUILES

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :

Madame SANDRA REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Guillaume SICARD, Madame Corinne YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Madame Nathalie CHALVET, Madame Aude BAZOGE

Absent Excusé : Monsieur Cyril PROVIDO

Secrétaire de la séance : Françoise HONORE

Ordre du jour:

Schéma directeur d'eau potable.

- Convention constitutive d'un groupement de commandes.
- Demande de subvention pour le financement du schéma.

Demande de subventions pour projets 2021.

- Approbation du plan de financement
 - . Rénovation éclairage public.
 - . Aménagement voirie
 - . Isolation salle polyvalente.

Questions diverses.

Schéma directeur d'eau potable-Demande de subvention pour la mission de réalisation du schéma directeur (DE_2021_1)

Madame le Maire précise que la CCVUSP a proposé de piloter pour les communes non dotées d'un schéma directeur d'eau potable la mise en oeuvre de cette étude. Dans cet objectif, des réunions ont lieu régulièrement à la CCVUSP pour l'engagement de ce programme qui fera l'objet d'une consultation dans le cadre d'une commande publique groupée.

L'élaboration de ce schéma peut bénéficier d'aides financières à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Malgré les financements qui seront alloués pour cette étude, les élus s'interrogent sur l'utilité d'un tel programme étant précisé que les petites communes connaissent leurs réseaux et les ouvrages installés sur le territoire.

Il est précisé que l'absence de ce document devenu obligatoire, pénalise les communes qui souhaitent réaliser des travaux et qui ne peuvent pas prétendre au soutien financier de l'Agence de l'Eau.

En outre, ce schéma permettrait à la CCVUSP de disposer de toutes les informations techniques des divers réseaux communaux lors du transfert de la compétence prévue en 2026.

Elle présente la délibération relative à cette question.

CONSIDERANT que le schéma directeur d'eau potable est un véritable outil de gestion et de programmation du service d'eau potable;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ce schéma directeur afin de pouvoir souscrire aux aides financières de l'Agence de l'Eau pour les projets d'eau potable, et ce, dès validation de la première phase du schéma directeur;

CONSIDERANT que l'estimation prévisionnelle du schéma directeur s'élève à la somme de 28 700 H.T, que cette étude peut-être cofinancée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau et 20 % par le Conseil Départemental et que ce projet est inclus dans le programme de contractualisation 2021/2023 avec le département.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le lancement de l'étude du schéma directeur d'Eau potable,

AUTORISE Madame Le Maire à lancer la procédure de consultation en vue d'un commencement de l'étude en 2021,

INDIQUE que le marché sera passé en groupement de commandes avec les communes de Barcelonnette, Méolans-Revel, Faucon-de-Barcelonnette, Les Thuiles, Saint-Pons et Val d'Oronaye,

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de la part de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental 04,

SOLLICITE une dérogation pour pouvoir engager les prestations avant l'accord éventuel d'attribution d'aides,

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus en dépenses et en recettes sur le budget annexe eau 2021,

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Schéma directeur d'eau potable de la commune. Constitution d'un Groupement de commandes entre communes (DE_2021_2)
--

VU la délibération N° DE_2021_1 du 27 janvier 2021 approuvant le projet de réalisation du schéma directeur d'eau potable et autorisant Madame le Maire à lancer la procédure de consultation en vue d'un commencement de l'étude en 2021;

CONSIDERANT que ce projet s'articule avec le projet global de réalisation des schémas directeurs d'eau potable des Communes de Barcelonnette, Méolans-Revel, Faucon-de-Barcelonnette, Les Thuiles, Saint-Pons et Val d'Oronaye;

CONSIDERANT l'intérêt sur le plan administratif et économique de coordonner ces études;

CONSIDERANT que les Communes de Barcelonnette, Méolans-Revel, Faucon-de-Barcelonnette, Les Thuiles, Saint-Pons et Val d'Oronaye vont voter lors de leur prochain conseil municipal une délibération approuvant le projet de réalisation des schémas directeurs d'eau potable en groupement de commandes et les termes de la convention constitutive objet de la présente délibération;

CONSIDERANT que les articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique prévoient la possibilité de créer des groupements de commandes entre collectivités territoriales afin de passer conjointement des marchés publics;

VU le projet de convention de groupement de commande qui lui est présenté;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents.

DECIDE de créer un groupement de commandes entre les Communes de Barcelonnette, Méolans-Revel, Faucon-de-Barcelonnette, Les Thuiles, Saint-Pons et Val d'Oronaye; en vue de la désignation d'un bureau d'études commun et de la consultation des entreprises,

APPROUVE les termes de la convention constitutive établie selon les articles L 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique,

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention constitutive et tous les documents afférents à cette décision,

PREND ACTE conformément à la convention constitutive précitée que la consultation d'entreprise se fera selon la procédure adaptée,

AUTORISE Madame Le Maire à procéder à la signature du marché de réalisation du schéma directeur d'eau potable à intervenir après avis de la Commission d'examen des offres du groupement,

DESIGNE pour faire partie de cette Commission d'examen des offres:
Mme REYNAUD Sandra Maire
Mme HONORE Françoise 1ère adjointe

RAPPELLE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au Budget annexe eau 2021.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC;. Approbation du plan de financement. (DE_2021_3)

Par délibération n°2020/43 en date du 18 novembre 2020, l'assemblée municipale a décidé de procéder à la rénovation de l'éclairage public dans un souci d'économie d'énergie, de financier et de répondre aux attentes de la transition écologique.

Le coût de ces travaux a été estimé à 75 000€ H.T. et peut bénéficier d'aides financières auprès de l'Etat selon le plan de financement présenté par le rapporteur.

Entendu l'exposé,
Le conseil municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le projet qui lui est présenté par un coût total de 75 000 € H.T.

APPROUVE le plan de financement ci-après:

D.E.T.R. 2021	35 190 € (46,92%)
Subvention FRAT:	22 500 € (30%)
Autofinancement	17 310 € (23,08%)
TOTAL H.T.	75 000 € (100%)

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**RESTRUCTURATION ET SECURISATION DE VOIRIE COMMUNALE
Approbation du plan de financement (DE_2021_4)**

Par délibération N°2020/45 en date du 18 novembre 2020, l'assemblée municipale a décidé de procéder à la restructuration et sécurisation de la voirie communale qui sont très vétustes et qui n'ont aucun aménagement sécuritaire.

Le coût de ces travaux a été estimé à 71 395 € HT, et peut bénéficier d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'année 2021 selon le plan de financement présenté par le rapporteur.

Entendu l'exposé,
Le Conseil Municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le projet qui lui est présenté pour un coût total de 71 395€ HT

APPROUVE le plan de financement ci-après

D.E.T.R./DSIL 2021	33 498,53€ (46,92%)
Autres subventions: FRAT	21 418,50€ (30%)
Autofinancement :	16 477,97€ (23,08%)
TOTAL H.T:	71 395,00 (100%)

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

ISOLATION DE LA SALLE POLYVALENTE "Adrien Jaubert" Approbation du plan de financement (DE_2021_5)

Par délibération n°2020/50 en date du 18 novembre 2020, l'assemblée municipale a décidé de procéder à l'isolation de la salle polyvalente "Adrien Jaubert" avec le changement des menuiseries et la pose de matériaux isolants sur les plafonds et planchers afin de permettre une utilisation plus importante et de réaliser des économies d'énergie.

Le coût de ces travaux a été estimé à 30 000€ H.T. et peut bénéficier d'aides financières auprès de l'Etat selon le plan de financement présenté par le rapporteur.

Entendu l'exposé,
Le conseil municipal,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

ADOpte le projet qui lui est présenté pour un coût total de 30 000 € H.T.

APPROUVE le plan de financement ci après:

D.E.T.R. 2021	14 076 € (46,92 %)
Subventions FRAT:	9 000 € (30 %)
Autofinancement	6 924 € (23,08 %)
TOTAL H.T.	30 000 € (100 %)

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que ces délibérations ont été demandées par les services de la Préfecture en vue de compléter les demandes de subventions sollicitées pour la mise en oeuvre de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **L'Echo des Thuiles**

Philippe MOREL se propose de réaliser cette revue annuelle en vue de décharger Madame le Maire

- **Distribution des paniers**

En l'absence de repas en raison de la crise sanitaire, la distribution de paniers composés de produits locaux auprès des personnes âgées de plus de 65 ans a été très appréciée.

- **Grippe aviaire**

Conformément à la réglementation en vigueur, les communes sont tenues de procéder au recensement des volailles détenues par les particuliers. Un questionnaire a été adressé à chaque personne susceptible d'avoir un poulailler.

- **Ecole**

Une note d'information a été faite par les parents d'élèves en vue de préciser les atouts de l'école et d'inciter les parents des enfants domiciliés sur la commune à inscrire leurs enfants.

A titre d'information, Laurence BONETTO placée en congé de maternité, reprend ses fonctions le lundi 01 février sur la base d'un mi temps, complété par le maintien de Sylvie sa remplaçante.

Afin de conforter les effectifs de l'école, une convention est en cours d'élaboration entre les communes de Barcelonnette et des Thuiles portant sur l'obligation de scolarisation des enfants des Thuiles à l'école maternelle de Barcelonnette en contrepartie du refus par la commune de Barcelonnette de poursuivre la scolarité de ces enfants à l'école élémentaire de Barcelonnette. Une réunion doit avoir lieu avec Mme Vaginay, maire de Barcelonnette, pour définir les conditions de ce partenariat.

- **Transport enfants aux centres de loisirs de Barcelonnette**

Les maires du Lauzet et de Méolans Revel ont envoyé une lettre en y associant la mairie des Thuiles en vue de demander à la CCVUSP d'organiser un ramassage pour les enfants âgés de 3 à 11 ans qui fréquentent les centres de loisirs de Barcelonnette. Madame le Maire fait part de son étonnement devant cette démarche et indique qu'elle rencontrera les maires concernés pour en discuter avant de la valider.

- **Boutiques à l'essai**

Madame Bouchard Nicole a engagé, avec le concours des communes et de la CCVUSP, un programme de boutiques à l'essai au niveau de la vallée et recense les locaux vacants susceptibles d'accueillir un commerce. S'agissant de la commune des Thuiles, seul le bâtiment appartenant à M. Maure est vacant, mais renseignements pris, serait sur le point d'être vendu à un particulier pour usage d'habitation.

Dans le cadre de sa mission, Madame Bouchard accompagne également les nouveaux commerçants, notamment M. Fortin Franck qui a repris l'épicerie et le bar restaurant. Une rencontre sera d'ailleurs programmée pour faire le point sur sa situation difficile en raison de la crise sanitaire.

- **Site Internet**

Le service WebSenso a été missionné par le Pays pour élaborer un site internet au profit des communes intéressées. Une première réunion par visio, a été organisée en vue de donner les directives pour créer le site et recenser toutes les informations qui seront indiquées dans ce site. La maquette de ce site est en cours de finalisation et les sites devraient être opérationnels en début du 2ème trimestre 2021. Corinne YERSIN et Françoise HONORE sont chargées de travailler sur le recueil des informations.

- **Réunions diverses**

Commission travaux : mardi 9 février à 20 heures

Commission Animations : mardi 16 février à 20 heures

Conseil Municipal : jeudi 18 février à 20 heures

Commission des finances : courant mars (dates non définies).

La secrétaire de séance Françoise HONORE

